

**COMMUNE DE GRIGNON****Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Délibération n° 2020.10.12\_05**

**Le douze octobre deux mil vingt**, à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

**Étaient présents** : Annette BELLANGER – Thierry BINET- Lina BLANC –Natacha BLANC-GONNET- Corinne BUSALB- André CARRABIN – Florence CHATELIER- Michel CREMONE - Pascal DUMONT - Rémi FERRONT - Virginie GARDET – Jean-Pierre MARGUERIE- Valérie MATHE- Stéphanie MARTIN - Marino PASQUALON – Maryline POINTET- François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN.

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN

Date de convocation : 02/10/2020

Nombre de Conseillers en exercice : **19** (dix-neuf)

Présents : 19

Votants : 19

Pour : 19

Abstentions :

Contre :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20201012-2020-10-12-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2020

Rapporteur : Monsieur François RIEU – Maire.

**DELIBERATION 5 : APPROBATION DU PROJET « INSTALLATION D'UN TOBOGGAN ET D'UN SOL SOUPLE – ECOLE MATERNELLE » : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FOND DEPARTEMENTAL POUR L'EQUIPEMENT DES COMMUNES (FDEC).**

Monsieur le Maire expose que la commune de Grignon possède une école maternelle accueillant 61 enfants.

Dans la cour d'école, des jeux sont installés et contrôlés tous les ans. Les rapports de contrôle présentent plusieurs anomalies. Des réparations ont pu être faites en interne par le service technique. Acheté en 2006, le jeu devient de plus en plus vétuste.

Par mesure de sécurité pour les enfants, il est proposé d'installer un toboggan neuf en installant un sol souple d'une épaisseur adaptée à la hauteur de chute du jeu.

Les nouveaux modèles de jeux sont composés de matériaux durables dans le temps comme de l'acier inoxydable, panneaux en compact.

Monsieur le Maire propose donc de valider le plan de financement suivant et de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Savoie au titre du FDEC.

**PLAN DE FINANCEMENT**

Coût du Projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant des dépenses (HT)	Nature des recettes	Taux	Montant des recettes
Fourniture et installation d'un toboggan	9 325.65 €	Subvention DEPARTEMENT - FDEC	39% sur la base de <b>12 673.35 € HT</b>	4 942.61 €
Sol souple	3 347.70 €	TOTAL subventions attendues		<b>4 942.61 €</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>12 673.35 €</b>	Autofinancement de la Commune dont TVA		10 265.41 €
<b>TVA</b>	2 534.67 €			
<b>TOTAL TTC</b>	<b>15 208.02 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>		<b>15 208.02 €</b>

Ouï cet exposé, après en avoir pris connaissance ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité** ;

- **D'APPROUVER** le projet « Installation d'un toboggan et d'un sol souple à l'école Maternelle » ;
- **D'APPROUVER** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de **15 208.02 € TTC**.
- **D'APPROUVER** le plan de financement faisant apparaître la participation financière du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental pour l'Equipement des Communes (FDEC) et l'autofinancement.
- **DE DEMANDER** au Conseil Départemental une subvention de **4 942.61 €** pour la réalisation de cette opération.
- **DE PRENDRE ACTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.
- **DE SOLLICITER** une dérogation pour la réalisation de ces travaux avant l'obtention de la subvention.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

A Grignon, le 12 Octobre 2020

Le Maire,

François RIEU.



Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits  
 Pour extrait certifié conforme,  
 Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de  
 la réception en Préfecture le (Voir cachet) :  
 Et de la publication, le